|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 35e  | 2e  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 22 avril 1996 | Mme Pauline Marois | Ministre de l’Éducation, ministre responsable de la Famille et présidente du Comité ministériel de l’éducation et de la culture et  | PQ |

**Mme Marois :** J'intitulerai mon intervention «Un tournant majeur à réussir», Mme la Présidente, Mmes et MM. les membres de la commission. Alors, l'année financière et l'année scolaire 1996-1997 seront en effet cruciales pour l'éducation au Québec. L'étude des crédits à laquelle nous nous livrerons au cours des prochains jours se situe donc dans un contexte bien particulier.

C'est ça qu'on fera. On le distribuera immédiatement après sa lecture.

Donc, dans toutes les régions du Québec, les partenaires du ministère et des milliers de personnes intéressées à l'éducation ont déjà commencé à mettre l'épaule à la roue pour établir ensemble les principales composantes d'un nouveau contrat éducatif. À l'image du mouvement de société qui a donné l'impulsion à la réforme du système d'éducation du Québec dans les années soixante, les Québécoises et les Québécois sont conviés à se donner une vision renouvelée de leur système scolaire. Ils doivent aussi s'engager à prendre collectivement les moyens qui s'imposent aujourd'hui pour que l'éducation devienne à nouveau un véritable projet national.

D'importants jalons ont été posés sur cette voie. D'abord, à la demande du premier ministre, mon prédécesseur au ministère de l'Éducation a pris l'initiative de lancer les états généraux sur l'éducation. La Commission a déjà franchi des étapes importantes d'abord en publiant son exposé de la situation et en organisant les assises régionales qui se déroulent actuellement dans toutes les régions du Québec.

D'autres étapes importantes sont à venir: un rapport-bilan, les assises nationales et des conclusions pour que les états généraux puissent alimenter le débat plus large qui aura lieu à l'automne dans le cadre de la conférence socioéconomique déjà annoncée. Les ajustements que j'ai récemment fait apporter au mandat et au calendrier de la Commission permettront de réaliser cette jonction, à mon point de vue, absolument essentielle. L'éducation est donc largement interpellée.

Bien sûr, et plusieurs manifestations récentes en témoignent, lorsqu'on s'engage dans une réflexion collective sur l'éducation, on ne peut pas occulter ses ratés et ses lacunes. On ne peut pas non plus empêcher les tenants d'une vision pessimiste, voire apocalyptique, des choses de se manifester avec force. Quelle que soit la profondeur de leurs analyses, quelles que soient aussi leur motivation ou leurs intentions, ces ténors ont une occasion rêvée, bien sûr, de tirer à boulets rouges sur tout ce qui bouge ou ne bouge pas assez en éducation. Pour ma part, quelques mois à peine après mon arrivée au ministère, je suis en mesure de constater avec grande satisfaction les progrès qui ont été accomplis en éducation au Québec depuis quelques années. Et, tout en restant perméable aux critiques et aux analyses qui en font voir les déficiences, je n'ai pas l'intention de me fermer les yeux non plus sur les succès de notre système d'éducation. Dans les heures qui vont suivre, j'entends bien faire état de quelques-unes de ces réussites.

Je n'ai, bien sûr, aucunement l'intention de verser dans l'analyse complaisante ni de tenter de vous faire croire que nous avons le meilleur système d'éducation au monde. Je veux plutôt que, dans la poursuite de nos travaux, nous soyons capables d'un regard lucide, d'un regard réaliste et, pour reprendre une mise en garde de la Commission des états généraux sur l'éducation, je souhaite ardemment que nous évitions le plus possible de tomber dans les deux pièges auxquels nous sommes exposés, et cela m'avait frappée particulièrement à la lecture du rapport des états généraux: celui du découragement et celui de l'enlisement. Nous devons retoucher, améliorer, voire réformer ce système, mais nous ne partons pas à zéro, et il faut le dire et le redire, il faut le montrer et en tenir compte dans nos débats.

Je vais maintenant passer, si vous me le permettez, Mme la Présidente et Mmes et MM. les membres de la commission, à travers les différents programmes du ministère pour en présenter les principaux éléments. D'abord, celui de l'administration. En 1996-1997, le ministère ne consacrera que 1,2 % de son budget total à son administration. Sur les quelque 120 000 000 $ qui, dans les crédits révisés de 1995-1996, étaient alloués à l'administration, le ministère contribuera pour 1996-1997 un effort d'environ 9 500 000 $ au chapitre de son administration, ce qui représente 7,8 % de ses crédits de l'an dernier, soit le pourcentage le plus élevé de tous les programmes du ministère. Au total, en trois ans, le ministère de l'Éducation aura ainsi réduit son budget global de fonctionnement d'environ 15 %, ce qui représente une diminution de 12 % de son effectif, de 35 % de ses emplois d'encadrement et de 39 % de ses autres dépenses de fonctionnement, et ceci exclut les loyers payés à la Société immobilière du Québec.

Est-ce qu'il restera des efforts à faire? Bien sûr, et ils seront faits. Le sous-ministre a d'ailleurs lancé, il y a quelques semaines, une démarche d'analyse en vue de renouveler l'administration du ministère, de la recentrer encore davantage sur l'essentiel, de revoir les façons de faire, de revoir certaines structures, et ce, dans la perspective d'accroître son efficience et son efficacité. Au programme qui a trait à la consultation, je peux en effet compter dans l'exercice de mes fonctions sur les travaux et les conseils de trois organismes: d'une part, le Conseil supérieur de l'Éducation, qui s'est bâti au fil des ans une solide réputation pour la profondeur de ses analyses et pour la qualité et l'à-propos de ses productions. J'ai particulièrement apprécié l'avis qu'il m'a récemment remis, soit celui portant sur la réussite à l'école montréalaise, une urgence pour la société québécoise, un avis qui m'est déjà d'une grande utilité dans l'analyse du dossier des commissions scolaires linguistiques.

D'autre part, la Commission consultative de l'enseignement privé m'apporte aussi un précieux concours dans l'analyse des questions touchant l'enseignement privé et tout particulièrement dans l'examen des demandes de permis et d'agrément qui me sont soumises. Enfin, le troisième organisme, soit la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, a déjà à son actif d'importantes réalisations en matière d'examen des politiques institutionnelles et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'études. Les actions de la Commission, au-delà de leurs retombées immédiates, qui sont déjà très significatives, constituent un outil de première importance pour le développement d'une véritable culture de l'évaluation dans l'enseignement collégial. Dans l'exercice de mes fonctions, j'apprécie de pouvoir compter sur la remarquable contribution de ces trois organismes.

Jetons un œil maintenant sur le programme Aide financière aux étudiants, le programme 3. En fait, en 1995-1996, l'année aura été marquée par la publication du rapport du Groupe de travail sur l'aide financière aux étudiants. Au terme d'une comparaison avec d'autres régimes d'aide financière, les membres du Groupe concluent que, dans l'ensemble, le régime d'aide financière aux étudiants est parmi les meilleurs. Le rapport du Groupe a été transmis à la Commission des états généraux sur l'éducation. Il n'était cependant pas question que le ministère attende les résultats des travaux de celle-ci pour passer à l'action. C'est ainsi que plusieurs actions ont été entreprises pour donner suite à une quarantaine des 129 recommandations du rapport du Groupe de travail.

Premièrement, des amendements sont en voie d'être apportés au Règlement sur l'aide financière aux étudiants. On y propose de réduire la durée de l'admissibilité des étudiantes et des étudiants aux prêts et bourses, soit la réduction d'une période, ceci nous permettant de tenter d'inciter à la réussite et surtout de rétablir une certaine équité à l'égard des contribuables. Un amendement permettra aussi d'assouplir les modalités de remboursement afin de tenir compte davantage de la capacité de payer des emprunteurs et des emprunteuses. Fait à noter, en réponse aux recommandations du rapport MacDonald et aux observations plusieurs fois répétées du Protecteur du citoyen, les règles relatives à la publication des projets de règlement ont été respectées cette année: la période de prépublication à la Gazette officielle se terminera le 5 mai et la publication du règlement pourra vraisemblablement se faire le 15 mai prochain.

Deuxièmement, plusieurs actions ont été ou seront prochainement entreprises pour améliorer le fonctionnement du régime d'aide financière aux étudiants, et plus particulièrement les services à la clientèle. Troisièmement, un élargissement du partenariat avec les établissements d'enseignement est en voie de se réaliser. Des développements informatiques importants sont en effet en cours pour permettre aux établissements d'enseignement de procéder directement à des changements aux dossiers des étudiants et des étudiantes, ce qui aura pour effet de réduire les délais de réponse. D'autres étapes de ces développements prévoient la vérification automatisée du statut d'étudiant et le dépôt direct des chèques de bourse.

Ces actions n'épuisent pas la liste des améliorations à apporter. Une pression constante s'exerce sur le régime d'aide financière, et ses coûts sont à la hausse. La précarité de la situation financière des débiteurs s'est accrue. Il en est de même du montant des prêts remboursé aux banques par le ministère et du nombre total des faillites personnelles déclarées. Des aspects du régime d'aide financière doivent donc être revus en profondeur. Il y a notamment lieu de revoir comment sont pris en compte les actifs des parents et les revenus prévisibles des étudiants et des étudiantes, d'examiner la possibilité de limiter le nombre de prêts pour les divers ordres et cycles d'enseignement de même que pour certaines situations particulières. Il faudra aussi s'interroger sur la pertinence de maintenir certains programmes complémentaires et étudier la possibilité de réduire à nouveau le nombre de périodes admissibles à l'aide financière ainsi que la durée de la période d'exemption après les études. La réduction des coûts du programme, rendue possible par la mise en œuvre de certaines de ces décisions, pourrait permettre de donner suite à quelques recommandations du rapport MacDonald. Je pense plus particulièrement ici aux recommandations qui portent sur la contribution des parents à faibles revenus, sur le retour aux études et sur les étudiantes et étudiants qui ont des responsabilités familiales.

En ce qui a trait au programme 4, qui est un programme majeur et que nous aborderons dans les prochaines minutes, en éducation au Québec, en effet, c'est le vaste champ de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire qui retient actuellement la plus grande attention. C'est là aussi que sont ouverts des chantiers d'une grande envergure. D'abord, ce qui nous préoccupe tous et toutes, la réussite scolaire. C'est au secondaire que la question de la réussite des études se pose avec le plus d'acuité. L'enjeu est sérieux, et je ne veux pas le minimiser. Il importe cependant, comme nous y invite la Commission des états généraux, de ramener ce phénomène à sa juste proportion, qui est déjà proportion suffisamment inquiétante, en prenant bonne note des progrès remarquables qui ont été réalisés, et notamment depuis cinq ans. En effet, chez les jeunes et les adultes de moins de 20 ans, la proportion des élèves qui obtiennent leur Diplôme d'études secondaires est passée de 62,5 % en 1990-1991 à 70,2 % en 1994-1995, ce qui, on en conviendra, n'est pas négligeable.

De plus, il faut se rendre compte qu'on assimile trop facilement à des décrocheurs une importante proportion de personnes qui, pour diverses raisons, ne pourraient pas accéder au diplôme d'études secondaires, tout comme on assimile trop aisément à des décrocheurs celles et ceux qui, après s'être accrochés plusieurs années au-delà du temps prévu, quittent l'école sans diplôme. Il faut aussi reconnaître les progrès significatifs accomplis au cours des dernières années, comme en témoignent les très bons résultats obtenus par les jeunes Québécoises et Québécois aux épreuves auxquelles les ont soumis des organismes nationaux ou internationaux dans les domaines des sciences, de la mathématique, du français, de l'anglais et de la géographie.

Lorsqu'il est question de réussite scolaire, toutes les études convergent sur un point: les premières années de l'enfance sont déterminantes pour l'avenir scolaire des jeunes. Les services d'éducation préscolaire, à quatre ou cinq ans, jouent un rôle important dans la préparation des enfants à aborder la scolarisation de façon satisfaisante. Cela est particulièrement vrai pour les enfants qui vivent dans des familles défavorisées. Je connais d'ailleurs l'intérêt de la présidente de cette commission au sujet de cette question. Il nous faut donc aller plus loin. C'est pourquoi, au cours de la prochaine année, et cela, à la lumière d'un avis que le Conseil supérieur de l'éducation vient de me remettre et qu'il rendra public dans les jours qui viennent et de ce qui se dégagera des états généraux, je compte entreprendre avec nos partenaires des analyses et des discussions qui nous permettront d'entrevoir des voies d'avenir complémentaires dans le respect des juridictions respectives. Le fait que l'Office des services de garde soit sous la responsabilité de la ministre de l'Éducation devrait favoriser les concertations nécessaires.

Passons maintenant du côté de la formation professionnelle. Comme vous le savez, c'est au cours de la dernière année qu'a été rendu public le rapport du Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes et sur la formation technique. Ce rapport a été transmis à la Commission des états généraux, qui le prendra en compte dans la poursuite de ses travaux. Déjà, cependant, mon prédécesseur avait lancé en avril 1995 le Programme expérimental de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle. Ce programme a déjà permis la mise en œuvre de nombreux projets. En effet, avec la collaboration d'environ 300 entreprises, plus de 400 élèves inscrits dans 50 commissions scolaires se préparent déjà à exercer un métier semi-spécialisé en vertu du volet 2.

De même, plus de 25 projets ont été élaborés conjointement par des commissions scolaires et des collèges en vue d'implanter de nouveaux programmes intégrés en formation professionnelle et technique, cela en vertu du volet 4 du programme. Enfin, plus de 100 projets démarreront en septembre 1996 dans 25 commissions scolaires, permettant à des élèves de s'engager en formation professionnelle après la troisième secondaire, et ce, en vue d'obtenir un diplôme d'études professionnelles, ce qui constitue le volet 5 de ce projet. Tous ces projets requièrent une importante adaptation des méthodes pédagogiques et font appel à l'alternance travail-études. Ce programme expérimental fera l'objet d'une première évaluation en juin prochain, en juin 1996.

Et, à la demande du premier ministre, ma collègue la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et moi-même poursuivons nos travaux en vue de mettre en place un véritable régime d'apprentissage, soit une voie susceptible d'intéresser plusieurs jeunes qui ne se sentent pas à l'aise dans un cadre scolaire plus formel. Ce régime sera conforme au modèle reconnu de formation par apprentissage et s'ajoutera aux voies offertes par le système scolaire. Nous espérons ainsi, d'ailleurs, réduire encore davantage le niveau de décrochage scolaire. Il reste bien sûr à préciser les différentes facettes de l'organisation et de la gestion d'un tel régime d'apprentissage. Dans le cadre convenu pour le suivi de la conférence socioéconomique de mars 1996, nous établirons les étapes à franchir pour y arriver, et ce, dans les meilleurs délais.

Dans l'exercice de mes fonctions d'orientation de la formation professionnelle et technique, je peux compter sur les travaux du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques. J'ai confirmé aux membres de ce Comité que, en attendant les résultats des travaux des états généraux, je maintenais résolument le cap sur les orientations actuelles en formation professionnelle et technique, soit la valorisation de la formation professionnelle et technique, l'accessibilité accrue pour les jeunes, les partenariats avec l'entreprise et le monde du travail, l'articulation et la continuité entre les ordres d'enseignement, la contribution au développement régional. Ce sont les éléments principaux de ces orientations. Bref, tout le domaine de la formation professionnelle et technique connaîtra des développements importants et prometteurs en 1996-1997 car il reste d'une très grande importance pour le devenir économique et social du Québec tout entier.

L'école de l'île de Montréal vit une situation bien particulière. Elle œuvre dans des conditions qui exigent beaucoup pour assurer aux jeunes des chances de réussite égales à celles des jeunes des autres régions. L'exposé de la situation publié par les états généraux et le récent avis du Conseil supérieur de l'éducation établissent un portrait de la situation qui, dans son ensemble, rejoint ma perception des choses. Devant la nécessité d'agir pour redonner à l'école montréalaise la capacité d'assurer à ses élèves les conditions essentielles à leur réussite scolaire, j'ai décidé d'accorder une attention prioritaire à cette question et je serai bientôt en mesure de dégager des pistes d'action à discuter avec nos principaux partenaires.

En ce qui a trait, maintenant, à ce fameux dossier des commissions scolaires linguistiques, comme vous le savez, j'ai décidé de m'attaquer à la question de la mise en place des commissions scolaires linguistiques. Je rencontrerai cette semaine et la semaine prochaine de nombreux interlocuteurs et interlocutrices pour vérifier leur degré d'adhésion à l'une ou l'autre des voies et des formules mises de avant pour en arriver le plus tôt possible à la mise en place de ces commissions scolaires. Je l'ai dit, je le répète, je ne négligerai aucune avenue pour atteindre l'objectif. Dans un dossier aussi délicat et complexe, il faut savoir prendre les moyens nécessaires pour analyser avec lucidité toutes les facettes et ainsi éviter des faux pas qui risqueraient de nous éloigner de l'atteinte de cet objectif. Et tout le monde sait que, pour être viables, les solutions retenues devront pouvoir s'appuyer sur un fort consensus.

En terminant ce trop rapide tour d'horizon sur l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, je veux vous dire quelques mots sur les conventions collectives conclues avec les enseignants et les enseignantes. Les résultats obtenus ont exigé et exigeront encore des changements d'attitude et de mentalité. Il nous faudra déployer beaucoup d'efforts pour améliorer encore la qualité du dialogue et la confiance mutuelle. La poursuite des discussions sur l'amélioration de la qualité de vie au travail, sur l'efficience des services éducatifs et sur la recherche d'économies mettront sans doute à rude épreuve la volonté exprimée par les parties d'en arriver à des consensus, et je tiens beaucoup à ce qu'on y arrive dans les meilleurs délais et dans la plus grande harmonie possible.

Abordons maintenant le programme 5, qui concerne l'enseignement collégial. L'accès aux études collégiales et sa progression pratiquement continue depuis environ 20 ans constituent une des belles réussites du système scolaire au Québec. En 1994-1995, la proportion d'une génération de jeunes Québécois et de jeunes Québécoises qui atteignent l'enseignement collégial se situe à 65,4 %; cette proportion était de 43,3 % en 1977-1978. L'accès aux études collégiales a été favorisé notamment par la mise en place de centres d'études collégiales dans diverses régions du Québec, et les demandes pour multiplier de tels points de services sont encore pressantes et nombreuses. Pour pouvoir continuer de répondre à ces demandes, il nous faudra trouver des modèles d'organisation novateurs, faire plus largement appel à la concertation et tabler sur les ressources disponibles dans les divers milieux.

Le taux de diplomation et la durée des études au collégial constituent deux zones où des efforts restent à déployer pour améliorer la situation. Comme le rappelle la Commission des états généraux, il faut résolument passer de l'accès aux études collégiales à la réussite de telles études. Le collégial a déjà entrepris des changements qui vont dans le sens des constats de l'exposé de la situation de la Commission des états généraux. En effet, les modifications apportées au règlement sur le régime des études collégiales s'inscrivent résolument dans le sens d'une plus grande rigueur, d'une formation mieux intégrée et davantage en prise sur celles des ordres d'enseignement qui précèdent et qui suivent le collégial. Mais il faudra aller plus loin.

Les programmes préuniversitaires font, pour une deuxième année, l'objet d'expérimentations menées conjointement par les collèges et les universités. Tout est mis en œuvre pour concevoir des programmes polyvalents permettant l'accès à plusieurs programmes universitaires. Le nouveau programme intégré en sciences, lettres et arts est un modèle dans le genre et pourrait inspirer des évolutions futures de l'approche des programmes préuniversitaires.

Plusieurs programmes techniques font l'objet d'analyses en vue d'assurer leur harmonisation avec les programmes du secondaire et, dans certains cas, avec les programmes d'études universitaires. Par ailleurs, la qualité de la formation technique offerte dans les collèges est encore confirmée par le dernier sondage mené auprès des employeurs et par les résultats de la dernière relance faite auprès de 20 000 sortantes et sortants de 1993 et 1994.

D'autres changements ont aussi été apportés pour assurer à tous les jeunes du collégial une formation générale commune enrichie, plus cohérente, notamment l'augmentation du temps consacré à l'enseignement de la langue et de la littérature et l'obligation de suivre des cours de langue seconde. La réussite de l'épreuve ministérielle en langue et littérature constituera également une nouvelle exigence pour l'obtention du diplôme à compter de 1998.

En 1995-1996, le renouvellement des conventions collectives dans les collèges publics a témoigné de l'ouverture manifestée par les parties, particulièrement par le personnel enseignant, à rechercher des pistes de solution réduisant le plus possible les effets de l'évolution des ressources budgétaires et à contribuer à l'assainissement des finances publiques, tout en favorisant la réussite scolaire. Ces ententes permettent une plus grande décentralisation vers les collèges de certaines ressources périphériques à l'enseignement tout en introduisant une plus grande souplesse dans leur utilisation. Le renouvellement des conventions collectives ne signifie toutefois pas la fin des discussions avec nos partenaires syndicaux et patronaux; il reste encore du travail à accomplir. Les conventions collectives prévoient la formation de comités chargés d'explorer toutes les avenues permettant une révision de nos façons de faire.

Je tiens aussi à dire quelques mots sur les centres collégiaux de transfert de technologie, qui constituent une remarquable réussite. Les 18 centres collégiaux de transfert de technologie sont devenus des acteurs importants de l'économie québécoise. À compter de 1996-1997, le ministère mettra en place un programme de probation afin de soutenir les centres en émergence, et, au cours des prochaines années, j'espère être en mesure d'augmenter le nombre de centres, et ce, en collaboration avec divers ministères et organismes sectoriels.

Abordons maintenant, Mme la Présidente, le programme 6, qui concerne les Affaires universitaires et scientifiques. J'en ai pour quelques minutes encore et j'aurai terminé. Trois événements principaux ont marqué l'environnement de l'enseignement universitaire en 1995-1996, et ils continueront d'avoir une grande influence en 1996-1997. Premièrement, le dépôt de l'exposé de la situation de la Commission des états généraux sur l'éducation. À propos des universités, quatre questions soulevées dans ce document mériteront une attention particulière: la rationalisation des activités des universités, l'encadrement des étudiantes et des étudiants, la formation des maîtres et le niveau de financement des universités. Il faudra bien sûr les analyser avec soin. Je pense, ici, en particulier, à une certaine rationalisation dans le partage des programmes d'enseignement entre les établissements. Ce sont les établissements qui sont ici interpellés au premier chef. Cependant, pour réaliser une telle rationalisation – certains parlent même de reconfiguration – les universités disent avoir besoin de l'assistance du ministère. En 1996-1997, le ministère sera donc appelé à soutenir les universités, en particulier dans les choix difficiles à faire et qui impliquent notamment que des universités se départissent de certaines activités au profit d'autres établissements. Le Fonds de développement des programmes pourra être utilisé dans ces perspectives.

Deuxième événement qui marquera l'environnement des affaires universitaires en 1996-1997: la reddition des comptes des dirigeants et des dirigeantes d'universités devant cette commission parlementaire. L'exercice auquel les universités se sont livrées devant les membres de la commission au cours de la dernière année a été, me semble-t-il, assez réussi. Les échos qui me sont parvenus m'indiquent que le niveau de satisfaction a été élevé de part et d'autre – on pourra en convenir ensemble, chers collègues – il s'agit là d'un remarquable exercice d'imputabilité qui nous situe dans une perspective de transparence inégalée en éducation.

Troisièmement, la situation budgétaire est bien sûr préoccupante. Tout en exigeant que les universités participent à l'effort demandé à toutes les composantes de notre société, le gouvernement prendra tous les moyens à sa disposition pour protéger les activités essentielles. J'ai demandé aux dirigeantes et aux dirigeants des universités de réduire d'abord et avant tout les dépenses de gestion. J'ai aussi demandé à mes collaborateurs, à mes collaboratrices du ministère d'examiner divers moyens d'introduire cet incitatif dans la formule de financement des universités.

Quant aux budgets du Fonds FCAR, ils sont intégralement maintenus en 1996-1997. La Commission des états généraux sur l'éducation a déjà soulevé des questions sur le financement des universités. De nombreux intervenants et intervenantes de divers milieux font aussi valoir différents points de vue sur les droits de scolarité. Il y a tout lieu de croire que cette question sera débattue à la conférence socioéconomique de l'automne prochain.

Retenons, en terminant, que la réussite dans les programmes universitaires, spécialement pour les étudiants et les étudiantes à temps plein, est relativement satisfaisante, se compare bien à ce que l'on trouve dans d'autres pays occidentaux. Environ les deux tiers des étudiants et des étudiantes à temps complet inscrits dans un programme de baccalauréat décrochent un diplôme. Nous pouvons aussi être satisfaits de ce que 20 % de nos jeunes Québécois et Québécoises du groupe d'âge 20-34 ans détiennent un grade universitaire. Cette donnée place le Québec parmi le groupe de tête des pays de l'OCDE.

En conclusion, Mme la Présidente, et je vous le disais au début de cet exposé, l'éducation est à un tournant majeur de son évolution ici et dans beaucoup d'autres États occidentaux. Les Québécoises et les Québécois sont conviés à prendre les moyens pour que l'éducation devienne à nouveau un véritable projet national. Vous avez en main le Cahier explicatif des crédits du ministère de l'Éducation, vous y trouverez des données vous permettant de connaître, de comprendre les choix budgétaires que j'ai faits pour 1996-1997 pour tenir compte de la contribution que l'éducation doit apporter à la recherche de l'équilibre des finances publiques. Certains de ces choix ont été difficiles et ils exerceront une pression évidente sur plusieurs éléments de notre système d'éducation. Dans tous les cas, avec mes conseillers, avec mes collaborateurs et collaboratrices du ministère, avec nos partenaires aussi, j'ai tenté d'identifier des pistes d'efforts budgétaires qui n'aient pas d'effets négatifs significatifs sur la quantité et la qualité des services aux écolières et aux écoliers, aux élèves, aux étudiantes et aux étudiants. Dans le contexte actuel des finances publiques, dans la perspective où un consensus est établi sur le calendrier qui doit mener le Québec au déficit zéro, on ne peut pas se montrer surpris devant le fait que des sacrifices s'imposent, en éducation comme dans les autres domaines. Il serait utopique de croire que l'assainissement des finances publiques peut se faire sans toucher ceux qui représentent 25 % de ces mêmes dépenses publiques.

Pour continuer à faire progresser notre système d'éducation, je sais que je peux compter sur des partenaires constamment soucieux du bien commun et dévoués à la cause de l'éducation. J'ai aussi la chance de pouvoir compter, au sein du ministère de l'Éducation, sur une équipe compétente, éclairée, en contact avec les réseaux de l'éducation et capable d'assumer avec moi les grands défis auxquels est confrontée l'éducation au Québec. Nous ne ferons pas que gérer le présent, nous préparerons aussi la voie à d'autres progrès qui deviendront réalisables lorsqu'une amélioration des finances publiques du Québec nous permettra de faire encore plus et mieux.

Je vous remercie, Mme la Présidente. Je remercie les membres de la commission. Je suis convaincue que nos débats des prochains jours se dérouleront dans un climat de transparence et qu'ils seront fructueux. J'en attends personnellement beaucoup.